



Compte-rendu de réunion

Conseil Municipal du 11 décembre 2020 à 19h15

Présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric PETIT – Rachid TCHINA – Eddy VANDEKERKHOVE – Pascal WILLIG – Mmes Laurence CHARLE – Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Mélinda NOLE – Valérie ORIAT – Nathalie PRIEUR

Procurations : M. Frédéric MONASSON à M. Philippe EGLOFF

Absents : /

Secrétaire de séance : Mme Valérie ORIAT

Le compte-rendu du 2 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

Point sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal :

- ✓ Droit de préemption : la Commune a renoncé à son droit de préemption sur 3 ventes immobilières

DM 01 : rectification du BP 2020

Lors du contrôle budgétaire, la Préfecture a relevé un déséquilibre de 200 € en opérations d'ordre dans le budget primitif 2020 (articles 2111/041 et 1328/041). Pour rappel, les crédits inscrits servaient à couvrir l'intégration de la valeur vénale d'une portion de terrain acquise par la Commune.

Par conséquent, il convient de rectifier ces écritures de la manière suivante :

- RI 10226/10 : -200 €
- RI 1328/041 : +200 €

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°01.

DM 02 : travaux d'investissement

L'année 2020 a été particulièrement riche en dépenses d'investissement, le but étant de bénéficier au maximum des aides financières proposées pour relancer l'économie. Certains travaux ont ainsi été ajoutés, notamment la réfection des enrobés de la cour de l'école et du parking de la mairie. D'autres ont quant à eux coûté un peu plus cher que prévu en raison de quelques modifications apportées aux devis initiaux (ajout d'une caméra supplémentaire pour la vidéosurveillance de la mairie, un volet de plus à l'école...).

C'est pourquoi il convient d'augmenter les crédits d'investissement de 18 000 €, en dépenses pour couvrir la totalité des travaux engagés, mais aussi en recettes en inscrivant une partie des subventions notifiées après le vote du BP. L'équilibre de la section est ainsi maintenu.

Les écritures se présentent donc comme suit :

- RI 1323/13 : +1 000 €
- RI 1342/13 : +17 000 €
- DI 21312/21 : +8 500 €
- DI 21318/21 : +2 000 €
- DI 2135/21 : +1 000 €
- DI 2151/21 : +5 100 €
- DI 21578/21 : +1 400 €

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°02.

DM 03 : charges de personnel

Les charges de personnel sont un peu plus élevées que les prévisions du budget primitif.

En effet, plusieurs changements sont intervenus par rapport à l'an dernier, dont certains n'étaient pas prévus (passage du régime général au régime fonctionnaire pour un agent, un avancement d'échelon, quelques heures supplémentaires payées...). Les prévisions du chapitre ne comptaient que 1 800 € de plus que l'an dernier, ce qui n'a pas suffi à couvrir les dépenses liées aux charges de personnel.

Par conséquent, il convient d'ajouter les crédits nécessaires afin de pouvoir verser les salaires de décembre :

- DF 61558/011 : -1 515 €
- DF 6411/012 : +1 515 €

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°03.

Autorisation de dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2021

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire sollicite l'autorisation de pouvoir procéder, avant le vote du budget primitif 2021, à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (hors opérations d'ordre et emprunts).

La ventilation des crédits est proposée comme suit :

Chapitres et articles	BP 2020 (prévisions + DM sans les RAR)	BP 2021 (1/4 des crédits)
20 - Immobilisations incorporelles	904.70 €	463.25 €
2051 - Concessions et droits similaires		463.25 €
204 - Subventions d'équipement versées	0.00 €	1 000.00 €
2041412 - Bâtiments et installations		1 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	142 448.31 €	35 000.00 €
21318 - Autres bâtiments publics		10 000.00 €
2151 - Réseaux de voirie		20 000.00 €
21538 - Autres réseaux		5 000.00 €
23 - Immobilisations en cours	6 500.00 €	1 000.00 €
2313 - Constructions		1 000.00 €
TOTAL	149 853.01 €	37 463.25 €

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite des crédits ouverts.

Subventions aux associations

Le Maire laisse la parole à Mme Valérie ORIAT.

L'école d'Anjouzey nous avait sollicités il y a plusieurs mois pour financer une classe verte prévue en 2020 ; la Ribambelle avait fait une demande similaire pour le RPI dans son ensemble. Cette sortie n'ayant pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire, ce sera donc reporté sur l'exercice 2021.

D'autres demandes sont arrivées récemment :

- la Ribambelle a acheté des masques et du gel hydro-alcoolique pour les enfants, et sollicite donc un soutien financier
- les Amis de l'Hôpital (bénévoles qui rendent visite aux patients) sollicitent une aide pour les activités et animations adaptées aux mesures sanitaires

Ayant entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une subvention de 150 € à la Ribambelle et une subvention de 50 € aux Amis de l'Hôpital.

DETR : demande de subvention pour les trottoirs de la Rue Principale

Les travaux 2021 porteront sur la réfection des trottoirs de la Rue Principale. Une partie d'entre eux sera refaite, tandis que des portions seront créées.

Le Maire présente le devis s'y afférant et propose de solliciter les services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), qui peuvent subventionner jusqu'à 60% des dépenses.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le projet de réfection des trottoirs de la Rue Principale, et sollicite une subvention au titre de la DETR 2021. Il charge par ailleurs le Maire de constituer le dossier s'y afférant.

Amendes de police : demande de subvention pour les trottoirs de la Rue Principale

Les Amendes de police étant cumulables avec la DETR, le Maire propose de solliciter également une aide pour financer le projet de réfection des trottoirs de la Rue Principale.

Il précise que contrairement à la DETR, seule la partie création sera subventionnée par les Amendes de police, la réfection étant exclue.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre des Amendes de police 2021. Il charge par ailleurs le Maire de constituer le dossier s'y afférant.

Longueur de la voirie communale

Cette année, la Commune a aménagé le Chemin des Ecoliers (52.50 m) et la voirie du lotissement Champs Riolo lui a été rétrocédée (242 m).

Il convient donc d'ajouter 294.50 mètres à la voirie communale, portant ainsi sa longueur totale à 2 899.50 mètres linéaires :

N°	Désignation	Définition sommaire du tracé	Longueur (m)
1	Rue du Moulin	Part de la RD 25 et aboutit à la parcelle A 442	425.00
2	Rue des Prés	Part de la RD 25 et aboutit à la parcelle B 210	370.00
3	Rue de l'Etang	Part de la RD 27 et se poursuit par un CR	126.00
4	Rue des Cornay	Part de la RD 25 et aboutit à la VC1	310.00
5	Chemin du Chaux-Fourt	Part de la VC2 et se termine à la parcelle C 386	55.00
6	Rue de la Madeleine	Part de la RD 25 et aboutit à la parcelle A 371	203.00
7	Impasse des Charbonniers	Part de la RD 25 au nord de la Commune et se poursuit par le CR101	53.00
8	Rue des Sambres	Part de la RD 27 et se poursuit par le CR100	77.00
9	Lotissement du Chenoy	Part de la RD 25 et aboutit à la parcelle A 440	340.00
10	Rue de la Creuse	Part de la VC8 et se poursuit par le CR101	191.00
11	Rue de la Combe	Part de la RD 25 et se poursuit par un chemin de défrèvement	117.00
12	Lotissement "Les Rouges Sambres"	Part de la RD 27 et aboutit à la VC8	126.00
13	Rue des Champs Racine	Part de la RD 25 et aboutit à la parcelle B 562	53.00
14	Impasse des Vergers	Part de la RD 25 et aboutit à la parcelle C 13	44.00
15	Rue de l'Ancienne Gare	Contourne un espace vert parallèlement à la RD 25	90.00
16	Impasse du Bois la Dame	Part de la VC2 jusqu'à la limite de la parcelle B 301	25.00
17	Chemin des Ecoliers	Part de la Place du 18 Juin et aboutit sur la RD 25	52.50
18	Lotissement "Champs Riolo"	Part de la VC4 et se prolonge jusqu'à la limite de la parcelle A 683	242.00
TOTAL			2 899.50

Le Maire rappelle que cette information est communiquée chaque année aux services préfectoraux et sert de base au calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) que perçoit la Commune.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal établit la longueur de la voirie communale à 2 899.50 mètres linéaires.

ONF : assiette, dévolution et destination des coupes 2021

Le Maire laisse la parole à M. Philippe EGLOFF.

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'ONF nous invite à nous prononcer sur les points suivants :

Etat d'assiette

Unité de gestion	Coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume total prévisionnel de la coupe (m3)	Mode de commercialisation proposé	Commentaires
12	AMEL (Amélioration)	4.50	175	Bois façonnés bord de route	Coupe prévue à l'aménagement
13	AMEL (Amélioration)	3.00	110	Bois façonnés bord de route	Coupe prévue à l'aménagement
14r	RCV (Relevé couvert)	1.60	120	Bois façonnés bord de route	Coupe non périodique

Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

- ✓ Vente aux adjudications générales :

	En bloc façonné	Délivrance
Feuillus	Parcelles 12a – 13a – 14r	Parcelles 12a – 13a – 14r

- ✓ Vente de gré à gré (contrats d'approvisionnement) :

	Grumes – Bois énergie – Plaquettes forestières
Contrat feuillus	Parcelles 12a – 13a – 14r

- ✓ Délivrance à la Commune pour l'affouage :

Mode de mise à disposition	Sur pied
Parcelles	12a – 13a – 14r

Il est rappelé que par délibération du 2 octobre dernier, les garants ont été désignés, comme suit :

- M. Philippe EGLOFF
- M. Alain MARCHAL
- M. Hubert PFLIEGER

Les lots étant désormais marqués, le Conseil Municipal peut d'ores-et-déjà se prononcer sur le montant de la taxe d'affouage, et la fixe à 81 €.

Les affouagistes sont autorisés à exploiter leurs lots respectifs du 19 décembre 2020 au 15 avril 2021 et devront se conformer au règlement qui leur sera remis lors de la réunion de tirage au sort des lots.

Rémunération pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés

Il est demandé à l'ONF d'assurer une prestation d'assurance technique à donneur d'ordre, suivant les devis et contrats qui seront présentés.

Ayant entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette, la dévolution et la destination des coupes pour l'exercice 2021. Il autorise également le Maire à signer les devis et contrats remis par l'ONF pour les prestations contractuelles, pour lesquels les crédits seront prévus au budget primitif 2021.

ONF : programme de travaux 2021

L'ONF a transmis le programme de travaux 2021 et le devis s'y afférant, qui s'élève à 3 943.93 € HT.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'ONF et prévoit d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

Ressources humaines : renouvellement de la mise à disposition du personnel communal au profit de la CCVS

La convention qui permet à la Commune de mettre son personnel – *en particulier technique* – à disposition de la CCVS, arrive à son terme le 31 décembre prochain.

Le Maire rappelle que l'agent est mis à disposition pour des besoins ponctuels, à la demande de la CCVS, et que son salaire ainsi que les charges sont ensuite remboursés à la Commune au prorata des heures effectuées.

Il sollicite donc l'autorisation de prolonger cette mise à disposition par une nouvelle convention d'une durée de 3 ans, soit pour la période 2021-2023.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la mise à disposition du personnel communal auprès de la CCVS pour une durée de 3 ans à compter de 2021. Il autorise le Maire à signer la convention et tout autre document s'y afférant.

Désignation des représentants à la CLECT

Par délibération du 24 novembre dernier, la CCVS a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Il nous appartient donc de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour y représenter la Commune.

Le Maire précise que seuls peuvent être désignés les Elus qui sont aussi conseillers communautaires.

Se portent candidats :

- M. Jean-Luc ANDERHUEBER (titulaire)
- Mme Valérie ORIAT (suppléante)

Ayant entendu l'exposé du Maire et après avoir procédé au vote,

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Jean-Luc ANDERHUEBER en qualité de délégué titulaire et Mme Valérie ORIAT en qualité de déléguée suppléante pour siéger au sein de la CLECT.

CCVS : révision des attributions de compensation

En tant que propriétaires des bâtiments, les Communes qui disposent d'une école sont tenues de souscrire à un abonnement Internet afin de répondre aux exigences pédagogiques actuelles.

La compétence scolaire étant toutefois communautaire, la CCVS a décidé de compenser cette charge financière par une baisse annuelle de 420 € des attributions de compensation versées par les Communes concernées. Ainsi, pour Saint-Germain-le-Châtelet, elles passeront de 12 151.47 € à 11 731.47 € en 2021.

Il nous appartient donc d'approuver la délibération communautaire prise en ce sens le 24 novembre dernier.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la révision des attributions de compensation et prévoit d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

Questions et informations diverses

- **Rapports d'activités :**
 - ✓ la CCVS a communiqué ses différents rapports 2019 (rapport général, assainissement collectif et non collectif, contrôle des comptes de gestion). Les membres présents en prennent acte
 - ✓ Le Syndicat des Eaux a également communiqué son bilan 2019. Les membres présents en prennent acte
- **Intervention de M. Sébastien GEGOUT, Président de la Société I-Efficience :** bilan des finances 2020 et prospective en scénario « au fil de l'eau » pour les années à venir
- **Plan de relance du Département :** nous venons d'apprendre qu'il sera reconduit en 2021. Se pose la question des travaux qui pourraient y être éligibles, sachant que ce sera hors voirie et aménagement de l'espace public. Nous savons que notre église aurait grandement besoin d'être réhabilitée. Il conviendra dans un premier temps de faire réaliser un diagnostic afin d'évaluer l'état de l'édifice et sa potentielle dangerosité
- **Fibre optique :** un nouveau comité de suivi s'est tenu ce vendredi 11/12/2020. St-Germain-le-Châtelet est à 53% de locaux éligibles, soit 150 logements.
- **Point sur la situation sanitaire dans le Département :** notre région est le 1^{er} réservoir de reprise épidémique, il faut rester vigilant
- **Distribution des colis de Noël :** rendez-vous ce samedi 12/12/2020 à 14h00 à la mairie
- **Réunions qui se sont tenues à la CCVS :** commission eau et assainissement et commission GEMAPI
- **Affouage :** réunion pour le tirage au sort des lots le samedi 19/12/2020 à la salle communale
- **Verger Martha :** appel aux volontaires pour étendre le fumier au pied des pommiers le dimanche 20/12/2020 à 9h00 (venir munis de bottes et de fourches)
- **Renouvellement des conduites d'eau Rue Principale :** les travaux sont terminés

- **Lotissement du Chenoy** : il faudrait tailler le buisson car il gêne la visibilité pour sortir sur la Rue Principale
- **Piscine d'Etueffont** : les travaux d'agrandissement ont débuté
- **Décorations du village** : des remerciements sont adressés aux bénévoles, qui ont fait un superbe travail cette année
- **Château d'eau** : il y a beaucoup de dépôts sauvages (détritus alimentaires notamment) → il faut faire un signalement en Gendarmerie
- **Commission communication** : la réunion pour l'élaboration du bulletin communal s'est tenue le 10/12/2020. Les membres s'interrogent sur les informations que l'on peut y mentionner – *notamment l'état civil* – en raison du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD)
- **Commission sport** : les membres se sont réunis le 02/12/2020 et ont pour projet :
 - ✓ d'installer des agrès (barres d'étirement) sur le terrain vers le stade. Il conviendra de réfléchir à un plan d'aménagement global avant d'investir
 - ✓ d'agencer un parcours VTT

La séance est levée à 22h10

Fait à Saint-Germain-le-Châtelet, le 14 décembre 2020

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER